

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2025**

Compte-rendu sommaire



1- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'administration du 11 février 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Finances

2.1 Adoption du budget primitif 2025

L'équilibre général du budget primitif 2025 (mouvements réels et mouvement d'ordre), intégrant la reprise du résultat cumulé 2024 s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59.535.000,00 €	59.535.000,00 €
Investissement	6.825.000,00 €	6.825.000,00 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2025.

2.2 Constitution d'une provision pour litiges et contentieux

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de constituer une provision pour litiges et contentieux d'un montant de 10 000 euros dans le cadre du contentieux susvisé l'opposant à Madame Marie-France BASILEU et d'imputer ce montant aux articles :

- *En dépenses : 6815 du chapitre 042 (opérations d'ordre-transferts entre sections) pour un montant de 10 000 euros.*
- *En recettes : au compte 15112 du chapitre 040 (opérations d'ordre-transferts entre sections) pour un montant de 10 000 euros.*

2.3 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Nationale des Directeurs de Centres de Gestion pour l'année 2025

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le versement à l'ANDCDG d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros au titre de l'année 2025.

2.4 Approbation du versement de la cotisation 2025 au Groupement d'Intérêt Public (GIP) des CDG, relative à son fonctionnement administratif

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le versement de la cotisation relative au fonctionnement administratif du GIP Informatique des Centres de gestion au titre de l'année 2025, pour un montant de 59 206 euros.

3- Ressources humaines

3.1 Créations et suppressions d'emplois : modification du tableau des emplois permanents et emplois temporaires

Compte tenu des besoins des services, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau des emplois permanents comme suit, pour tenir compte des suppressions et création de postes ci-dessous :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	3
Directeur territorial	6
Attaché hors classe	5
Attaché principal	21
Attaché territorial	78
Cadre d'emploi d'attaché	3
Attaché ou ingénieur	2
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	20
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19
Rédacteur	41
Cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs	2
Cadre d'emplois des rédacteurs	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	33
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	18
Adjoint administratif	9
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	3
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur principal	10
Ingénieur, ingénieur principal ou cadre d'emplois des techniciens	1
Ingénieur	28
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	2
Agent de maîtrise principal	5
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	2
Médecin (médecine préventive)	10
Médecin à TNC (14H00)	2
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Cadre d'emplois des psychologues territoriaux à TNC (17H30)	1
Psychologue de classe normale	2
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	3
Infirmier en soins généraux de classe exceptionnelle	1
Infirmier en soins généraux	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	3
Assistant socio-éducatif	15
TOTAL DES EMPLOIS	371

De plus, le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, les recrutements, en contrat de projet, d'un rédacteur territorial afin de participer à la gestion des élections professionnelles qui se tiendront en 2026.

3.2 Attribution d'une subvention à la Caisse de Solidarité pour le Personnel pour l'exercice 2025

En application de la convention générale liant le CIG et la Caisse de solidarité du personnel (CSP) du CIG de la Petite Couronne, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le versement à la CSP, au titre de l'année 2025, d'une subvention de 122 900 euros qui lui permettra de proposer aux agents du CIG adhérents des activités sportives, culturelles et de loisirs et d'instituer toutes les formes d'aide sociale jugées opportunes.

3.3 Actualisation des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels du CIG Petite Couronne

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'actualisation de la délibération relative au règlement des frais de déplacements des personnels du CIG Petite Couronne, des membres de son Conseil d'administration et des autres bénéficiaires éligibles, dans une version consolidée.

3.4 Actualisation de la fixation des ratios pour les avancements de grade et échelons spéciaux

Pour les agents du CIG Petite Couronne, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le maintien des taux d'avancement aux grades supérieurs à 100% et fixe les ratios à 100% pour les avancements à l'échelon spécial de certains grades à compter du 1^{er} avril 2025.

4- Affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires

4.1 Modification de la composition des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du CIG au 7 avril 2025 : désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés pour les catégories A, B et C

Afin de prendre en compte la modification de la composition des CAP liée au remplacement de représentants du collège employeur, le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve, le tableau des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C à compter du 7 avril 2025 ainsi qu'il suit :

CAP de la CATÉGORIE C

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'HAY-LES-ROSES
4. Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de CHOISY-LE-ROI
5. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de MEUDON
6. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER
7. M. Yannick CAILLET	Adjoint au maire de SAINT-DENIS
8. M. Frédéric MOLOSSI	Vice-Président du Conseil départemental de la SEINE-SAINT-DENIS
9. M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de VILLECRESNES
10. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du PLESSIS-ROBINSON

SUPPLÉANTS

1. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
2. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au maire de COURBEVOIE

3. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
4. M. Dominique CARDOT	Adjoint au maire de MALAKOFF
5. M. Francis SELLAM	Adjoint au maire de JOINVILLE-LE-PONT
6. M. Didier FABRE	Adjoint au maire de VILLECRESNES
7. Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de DUGNY
8. M. Didier BROCH	Adjoint au maire de LA COURNEUVE
9. Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de MONTFERMEIL
10. Mme Salima HADDADI	Conseillère municipale de MEUDON

CAP des CATÉGORIES A et B

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Anthony MANGIN	Adjoint au maire de DRANCY
4. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au Maire de COURBEVOIE
5. M. Sébastien GASPARD	Adjoint au maire de COUBRON
6. Mme Samia SEHOUANE	Vice-Présidente de l'EPT EST ENSEMBLE
7. M. Jean-Jacques LE ROUX	Conseiller municipal délégué de CLAMART
8. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER

SUPPLÉANTS

1. Mme Chantal TROTTET	Conseillère municipale déléguée des PAVILLONS-SOUS-BOIS
2. M. Vasco COELHO	Adjoint au maire de CHOISY-LE-ROI
3. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
4. M. Claude LESEUR	Adjoint au Maire de VALENTON
5. M. Jean François HIRSCH	Adjoint au Maire de BOBIGNY
6. Mme Leïla SLIMANE	Adjointe au maire de PANTIN
7. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
8. M. Frédéric COUVERCELLE	Adjoint au maire d'ASNIERES-SUR-SEINE

Le reste de la composition des CAP des catégories A, B et C n'est pas modifié.

Soit, pour les CAP A et B, 7 femmes et 9 hommes, répartis ainsi :

- 4 du département 92 (soit 25 % - précédemment 19 %),
- 8 du département 93 (soit 50 % - précédemment 56 %),
- 4 du département 94 (soit 25 % - précédemment 37%),

Pour la CAP C, 8 femmes et 12 hommes, répartis ainsi :

- 6 du département 92 (soit 30 % - précédemment 25%),
- 7 du département 93 (soit 35 % - précédemment 30%),
- 7 du département 94 (soit 35 % - précédemment 45%).

4.2 Habilitation du Président à ester en justice

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'agir en justice et d'habiliter le Président à représenter le Centre dans le cadre du contentieux l'opposant à Madame Sabrina SAINT-MARC qui, par une requête adressée au Tribunal administratif de Montreuil (dossier n°2500232) en date du 8 janvier 2025 et notifiée au CIG le 15 janvier 2025, demande au juge de bien vouloir annuler la décision du 2 décembre 2024 par laquelle le CIG a rejeté sa demande de congé bonifié pour l'année 2025 et enjoindre l'établissement de réexaminer sa demande.

4.3 Rapport annuel d'activité du référent laïcité du CIG

Le Conseil d'administration prend acte de la communication du rapport annuel d'activité du référent laïcité du CIG Petite Couronne pour l'année 2024, tel que transmis à Monsieur le Président du CIG en application des dispositions précitées du code général de la fonction publique.

4.4 Adoption d'une convention-cadre relative aux missions de médiation préalable obligatoire (MPO) et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la convention-cadre regroupant les conventions de MPO et de médiation à l'initiative du juge administratif ou des parties, selon des modalités et tarifs inchangés.

5- Affaires générales

5.1 Actualisation de la redevance d'occupation des espaces de travail au profit de l'association La Cordée

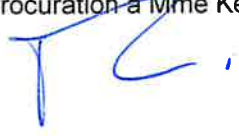
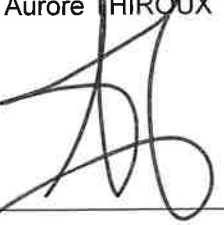
Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'actualisation de la redevance annuelle d'occupation des espaces de travail au profit de l'association La Cordée à hauteur de 128 € TTC, soit 102,40 € HT, par m² d'occupation pour l'année 2025.



Le Président,

Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Signature des membres du Conseil d'administration

Sabrina ASSAYAG 	Nadège AZZAZ Procuration à Mme Assayag P.O. 	Belaïde BEDREDDINE Excusé	Jacqueline BELHOMME Procuration à M. Bénisti 
Fernand BERSON Excusé	Jean-Luc CAEDDU	Pierre-Olivier CAREL	Christine CERRIGONE Excusée
Marie CHAVANON Procuration à Mme Kern 	Yves COSCAS Procuration à M. FOISY 	Patrick DE LA MARQUE 	Catherine DESPRES 
Jean-François DUFEU Procuration à Mme Després 	Etienne FILLOL Excusé	Bernard FOISY 	Julie FOURNIER Excusée
Jean-Christophe FROMANTIN Procuration à M. Launay 	Quentin GESELL Excusé	Daniel GUERIN Excusé	Françoise KERN 
Laurent LAFON Excusé	Philippe LAUNAY 	Philippe LAURENT Procuration à M. Mangin 	Anthony MANGIN 
Frédéric MOLOSSI Excusé	Igor SEMO Excusé	Aurore THIROUX 	Julien WEIL Procuration à M. de la Marque 

Signature du représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris :

Monsieur Marc JOINOVICI

◆◆◆◆

